

Département du CALVADOS
Arrondissement de VIRE
CONDE-EN-NORMANDIE
Ville déléguée de
CONDE-SUR-NOIREAU

Extrait
du registre des arrêtés
N°GEN-2022-231

Nature de l'acte : 3.5.2.

Le Maire de Condé en Normandie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213.1 à L 2213-4,

Vu l'arrêté N° GEN-2022-220 du 7 novembre 2022 autorisant la société AVENEL INFRA, Rue G. Le Conquérant, 14110 Condé-en-Normandie à réaliser des travaux d'ouverture de chambre télécom pour un tirage et un raccordement de câble pour le compte d'Orange au droit du 8 rue du Chêne à Condé-en-Normandie,

Vu la demande de prolongation d'arrêté effectuée le 23 novembre 2022 par la société AVENEL INFRA ,

Considérant qu'il y a lieu d'accepter la requête et de prendre toutes dispositions nécessaires afin d'assurer le bon déroulement du chantier,

PROLONGATION D'ARRÊTE :

Article 1^{er} - Toutes les dispositions prises dans l'arrêté GEN-2022-220 du 7 novembre 2022 autorisant la société AVENEL INFRA a réaliser des travaux d'ouverture de chambre télécom pour un tirage et un raccordement de câble pour le compte d'Orange au droit du 8 rue du Chêne à Condé-en-Normandie, sont prolongées jusqu'au 30 décembre 2022.

Article 2^{ème} - Tous agents de la force publique sont chargés de l'exécution des prescriptions du présent arrêté.

Article 3^{ème} - Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Directeur des Services Techniques et l'entreprise AVENEL INFRA.

Fait à CONDE/NOIREAU, le 24 novembre 2022

Par délégation

Patrick Billard

Adjoint au maire

En charge des travaux et de la sécurité



V.D.